

I-2005-OH-0129-01
(87)

N° 5386
Déput. Mme Viviane Loschetter

Luxembourg, le 5 avril 2006

1

Motion

La Chambre des Député-e-s,

- considérant que la stratégie de Lisbonne a pour but la construction d'une Europe dynamique et compétitive en améliorant l'emploi sur le plan quantitatif et qualitatif et en assurant une plus grande cohésion sociale ;
- considérant que la conciliation entre travail et vie familiale est également un élément essentiel pour atteindre les objectifs que l'Union s'est fixée dans la stratégie de Lisbonne, notamment pour augmenter le taux d'emploi des femmes à plus de 60 % d'ici 2010 ;
- considérant que l'article 31 de la Charte des droits fondamentaux prévoit que tout travailleur a droit « à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et sa dignité » et « à une limitation de la durée maximale du travail et à des périodes de repos journalier et hebdomadaire ainsi qu'à une période annuelle de congés payés » ;
- soulignant que la construction européenne doit s'accompagner d'une consolidation du modèle social européen, laquelle repose notamment sur une harmonisation par le haut des conditions de travail dans les Etats membres de l'Union européenne et ainsi des règles touchant à la santé et à la sécurité au travail ;
- vu la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2003/88/CE concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail ;
- se félicitant de la version adoptée en première lecture en date du 11 mai 2005 par une large majorité de parlementaires européens et qui stipule la suppression de toute possibilité d' « opt-out » endéans les 36 mois suivant l'adoption de la directive ;
- estimant que le texte qui sera adopté à l'issue de la procédure de codécision doit conserver les éléments essentiels de la position du Parlement européen ;

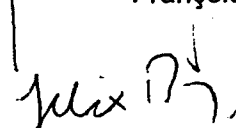
Invite le gouvernement,

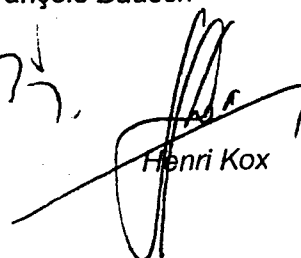
- à suivre dans leurs démarches futures la position adoptée par le Parlement européen le 11 mai 2005.


Viviane Loschetter


François Bausch


Claude Adam


Felix Braz


Henri Kox